per
sée

Langue française

Le français d'Afrique noire, français créole ou créole français ?

Gabriel Manessy

Citer ce document / Cite this document :

Manessy Gabriel. Le français d'Afrique noire, français créole ou créole français ?. In: Langue française, n°37, 1978. Les parlers créoles. pp. 91-105;

doi : 10.3406/lfr.1978.4853

http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1978_num_37_1_4853

Document généré le 13/06/2016

BY: $ = creative commons

G. MANESSY, Université de Nice.

LE FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE, FRANÇAIS CREOLE OU CREOLE FRANÇAIS?

1.1. Le français d'Afrique noire est pour le linguiste un objet étrange dont l'existence, affirmée par de nombreux auteurs et rarement mise en doute (Dupondhel, 1974a, 1974b), paraît évidente à distance, mais dont la substance s'évanouit dès qu'on prétend la définir et l'analyser. Il est indubitable que les variétés utilisées en Mauritanie (Blachère, 1972), au Sénégal (Blondé, 1977), en Côte d'Ivoire (Roggero 1970), au Togo (Lafage, 1976), au Cameroun (Hagège, 1968), en Centrafrique (Bouquiaux, 1969; Roulon, 1972), dans les anciennes possessions belges (Bal, 1975) et probablement dans la totalité des États francophones de l'Afrique subsaharienne présentent des ressemblances manifestes dont V.Y. Mudimbe (1976) a dressé un tableau sans complaisance : « prononciation approximative, syntaxe réprimée, vocabulaire boursouflé ou supplicié, intonation, rythme et accent englués à l'écoulement de la langue originelle du locuteur africain; en tout cas des « africanismes » phonétiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux ». La formule est brutale, mais elle marque à la fois l'importance des modifications qu'a subies le français implanté en Afrique depuis moins d'un siècle (sauf au Sénégal, qui justement ne fait pas exception), en principe par voie scolaire, et d'autre part l'uniformité des effets (les « africanismes ») de cette différenciation sur un territoire qui s'étend du rivage atlantique aux Grands Lacs. Ce dernier trait ruine d'avance toute tentative d'explication par un substrat vernaculaire dont la diversité est extrême. On a invoqué souvent l'action unificatrice d'un français colonial propagé par les agents subalternes, militaires, administratifs et commerciaux, de la colonisation (Caprile, 1977; Roggero,1970, p. 126); ce « français vulgaire » a en effet été très couramment employé, avant l'indépendance, par les Européens, entre eux comme dans leurs rapports avec les indigènes, et il se perpétue sur les chantiers et les plantations (Duponchel, 1971c, p. 17); son apport paraît être surtout lexical (« bouffer, foutre, démerder »), sa structure grammaticale demeurant celle du français parlé et ne comportant par les particularités de la variété africaine. Un autre principe d'explication fonde les travaux des Instituts de Linguistique Appliquée : les écarts constatés résultent pour une part d'interférences, soit avec les langues maternelles,

Persée creative commons

pour les plus singulières, soit avec les grandes langues véhiculaires locales. D'autres sont dues à la complexité des règles de la grammaire française qui en rend l'apprentissage difficile pour tous les étrangers, Africains ou non. Enfin les méthodes pédagogiques elles-mêmes, à peu près partout semblables, seraient génératrices d'erreurs communes : la langue enseignée est, selon une expression très répandue en Afrique, « la langue de Voltaire », c'est-à-dire une variété littéraire depuis longtemps désuète dans l'usage courant, et l'enseignement consiste en un discours sur cette langue plutôt qu'il ne tend à l'acquisition de mécanismes de production. Ainsi L. Duponchel (1971a, p. 35) impute-t-il à l'intérêt excessif porté en classe aux « familles de mots » la prolifération des verbes dénominatifs : « gréver » (faire grève), « torcher » (éclairer avec une torche électrique), « flécher » (percer d'une flèche), « enceinter » (engrosser), qui sont panafricains; à trop insister sur les procédés de dérivation, on laisse croire aux élèves que celle-ci est libre, et que la compatibilité grammaticale entre radicaux et affixes n'a d'autres limites que celles qu'imposent leurs sens respectifs.

1.2. Il est vraisemblable que, dans chaque cas particulier, l'une ou l'autre de ces interprétations, ou plusieurs à la fois, sont recevables. Ainsi « cadeauter » et « gréver » sont probablement des formations analogiques, calques ou « artefacts » scolaires, mais le premier appartient aussi à la langue populaire du XIX^e^ siècle et le second est considéré par J. Blondé (1976, p. 16) comme l'effet d'une interférence indirecte : réinsertion dans le français du Sénégal d'un équivalent du wolof *gerew*, lui-même issu de français « grève », mais investi, selon la règle générale en wolof, d'une double valence verbale et nominale. Nous admettrons volontiers avec C. Hagège (1968, p. 121 et 129) que « des motivations différentes peuvent conduire à un résultat identique » et que le linguiste doit demeurer conscient « de la complexité des faits de langue et de la non-unicité des raisons qui en rendent compte ». Il n'en reste pas moins remarquable que des « motivations » si diverses aboutissent à des résultats pratiquement identiques en tous les points du domaine négro-africain, et même au-delà, à en croire notre auteur. Une telle uniformité ne peut pas être imputée à des convergences de hasard, ni à une quelconque « tendance » de la langue française, encore que les analogies parfois signalées avec d'autres français créoles (au sens littéral du terme) et même avec des créoles français (Lafage, 1976, p. 627) ne laissent pas d'être troublantes. Le principe de cette relative unité a été cherché dans une adaptation aux réalités socio-culturelles africaines : « Il est... bien compréhensible que le français utilisé dans un contexte socioculturel très différent de son contexte d'origine ait subi un certain nombre de transformations tendant à l'adapter aux besoins de communication des sociétés africaines ». (Blondé, 1977, p. 13). La proposition paraît raisonnable, mais peu explicite : il n'y est point précisé en quoi consistent ces besoins de communication, en quoi ils se distinguent de ceux de la communauté linguistique métropolitaine, ni comment les transformations constatées sont susceptibles de les satisfaire. Le phénomène n'est immédiatement intelligible que dans le domaine lexical, où la référence à des réalités différentes implique évidemment une réorganisation profonde des champs lexicosémantiques (Bal, 1975, p. 342); il l'est beaucoup moins en ce qui

concerne la grammaire, à moins qu'on ne se risque à établir un parallèle hasardeux entre « mentalités » et structures linguistiques. Notre propos est précisément de rechercher les facteurs communs aux différentes situations d'emploi du français en Afrique Noire et de tenter de montrer comment leur action détermine à la fois ce qui fait la singularité de ce parler par rapport aux autres dialectes du français central et les affinités qu'il présente à l'égard des créoles qui en sont issus.

2.1. La difficulté qu'on éprouve à décrire le français d'Afrique provient pour une bonne part de ce qu'on le considère par hypothèse comme l'équivalent du français belge, romand ou canadien, alors qu'il se présente dans la réalité comme un continuum dont un des pôles est la langue très pure de nombreux écrivains ou intellectuels africains et dont l'autre se perd souvent dans une zone indécise où l'on a peine à distinguer ce qui est la réalisation approximative des structures françaises de ce qui ressortit aux langues de substrat (Duponchel, 1974b, p. 13; Bouquiaux, 1969, p. 64; Makouta-Mboukou, 1973, p. 73). L'étude de ce continuum par les méthodes qui ont été appliquées aux situations « post-créoles » (Bickerton, 1975) reste à faire. Nous ne nous y hasarderons pas ici. Notre point de vue étant plus étroitement sociolinguistique, nous prenons pour appui une distinction proposée par W. Bal (1975, p. 340) et fondée sur le mode d'introduction du français en Afrique noire : « Celui-ci a été double : *importation* et *superposition.* J'entends par *importation* .d'une langue en territoire alloglotte la constitution d'îlots linguistiques et par *superposition* le fait qu'une langue étrangère soit amenée à assurer, dans une société donnée, l'exercice de certaines fonctions considérées comme supérieures, telles que la fonction politique, juridique, administrative, didactique, scientifique, technique, etc. ». Il ne fait aucun doute que le français, langue officielle, langue littéraire et langue d'enseignement (quoique son monopole dans ce dernier domaine commence à être contesté) dans la totalité des États africains francophones soit une variété « superposée »; la relation qu'il entretient avec les langues sociales n'est cependant pas partout la même. Il peut s'agir d'une stricte diglossie telle que l'évoque W. Bal, c'est-à-dire d'une répartition des fonctions qui n'autorise guère de chevauchements : les circonstances de la communication désignent sans ambiguité au locuteur bilingue ou plurilingue la variété qu'il doit choisir dans son répertoire, le français en classe, au tribunal, dans les boutiques élégantes ou dans les bureaux de l'administration, telle langue de communication interethnique au marché ou dans les réunions publiques, l'idiome de son village en milieu coutumier. Une telle complémentarité fonctionnelle favorise en principe chez le locuteur la constitution d'un bilinguisme coordonné « qui se caractérise par le taux restreint de l'interférence et, du point de vue psychologique, par le traitement des deux codes comme systèmes de référence séparés » (Wald, 1973, p. 39). Le français employé dans ces conditions ne s'écarte le plus souvent du bon usage métropolitain, sur le plan grammatical, que par un excès d'exactitude dans l'emploi des modes et des temps, et n'est réellement marqué, comme l'est tout français régional, que par des habitudes de prononciation et un vocabulaire particuliers. Les premières ont fait l'objet d'innombrables descriptions destinées à fonder des exercices d'orthoépie : neutralisations

indues d'oppositions phonologiques, notamment entre voyelles arrondies et non-arrondies; réalisations phonétiques insolites; syllabation « ouverte » favorisant la mise en relief de voyelles normalement élidées; transposition fréquente des schèmes tonals ou accentuels de la langue maternelle, qui modifie profondément l'intonation. Les singularités lexicales ne s'expliquent pas toutes par la « néologie de nécessité » : sans doute le vocabulaire « central » n'offre-t-il pas d'autre ressource que la périphrase pour nommer par exemple le néré [1], mais beaucoup d'étudiants africains sont surpris d'apprendre à leur arrivée en France que « canari » désigne autre chose qu'un pot, qu'un « gendarme » n'est pas un petit oiseau et que « quitter » ne signifie pas exclusivement « abandonner ses études ».

2.2. La situation est tout autre là où le français se trouve, dans certaines de ses fonctions du moins, à égalité de statut, donc en concurrence de fait, avec une ou plusieurs langues locales. M. Calvet arrivant au Cameroun après avoir longtemps dirigé le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar se déclarait surpris « par la qualité du français pratiqué entre eux par les Camerounais même de condition modeste », affirmant d'autre part que « le français pratiqué par les élèves sénégalais à tous les niveaux est bien moins correct (car grevé de multiples interférences négatives) que le français des élèves camerounais » (communication personnelle). La compétence des instituteurs sénégalais n'est pas ici en cause, mais le Cameroun compte deux cents langues dont aucune n'est dominante, alors que huit Sénégalais sur dix comprennent et probablement emploient le wolof, et cela dans de nombreuses circonstances de la vie publique où l'usage du français est également possible et serait ailleurs requis. Ainsi que le remarque E. Haugen (1977, p. 76) « bilinguals whose contacts alternate between monolingual communities have a stronger motivation to approach the norms of those communities than those who form bilingual communities of their own. The latter know that they will be understood in either language and are hence less motivated to maintain traditional norms. Code switching will therefore be more common, whether unconscious through simple forgetting or conscious for stylistic purposes. Switching in turn reacts on the speakers' competence by causing them to disregard the markings (« tags ») that distinguish the languages, i.e. the language norms will converge ». Les effets de cette concurrence varient pourtant, en Afrique du moins, en fonction du statut social des locuteurs, de leur profession, du degré d'acculturation et donc de compétence en français que l'un et l'autre impliquent. Le respect de la norme ne présente pas le même intérêt selon qu'il atteste ou non la capacité à assumer le rôle revendiqué. Chez des sujets qui ont les meilleures raisons de conserver intacte leur aptitude à parler correctement le français se produit fréquemment, dans des situations qui n'exigent pas qu'une attention particulière soit portée à la forme du discours, une alternance qu'on désigne par le terme de « métissage linguistique » (Bal, 1976, p. 21). Cette alternance n'est pas liée au choix du sujet, ni au style d'élocution, ni à l'attitude du locuteur vis-à-vis de son auditoire. Ce n'est pas non plus un

1. Sorte d'acacia très commun; dans de nombreuses langues africaines, la pulpe jaune de ses gousses. sert de référence pour désigner la couleur en question; ses graines fermentées sont utilisées pour la confection d'un condiment appelé « soumbala ».

fait de vocabulaire analogue au « franglais » décrit par Etiemble. Sans motif apparent, une phrase commencée en langue A se poursuit en langue B pour se terminer éventuellement en A, selon des modalités qui tiennent aux caractéristiques structurales de l'une et de l'autre, sans intention délibérée de la part du locuteur et souvent sans que l'auditeur y ait lui-même prêté attention. Ce phénomène est bien attesté au Sénégal, apparemment aussi en Centrafrique (Bouquiaux, 1969), et au Zaïre où quatre grandes langues « nationales », le kikongo, le lingala, le ciluba et le swahili, sont employées concurremment avec le français, langue officielle, dans la plupart des cas où l'usage des idiomes vernaculaires n'est pas possible ou recommandé. On doit s'attendre à la constater partout où se rencontrent des conditions analogues. Pour autant que les travaux en cours [2] permettent d'en juger, ce « métissage », malgré son nom en l'occurence fort impropre, n'implique aucune hybridation : les structures des langues alternantes ne sont pas affectées et le sujet qui en use habituellement demeure toujours capable, s'il le faut, de produire un discours cohérent en l'une ou l'autre des langues de son répertoire.

2.3. Un tel exercice exige une dextérité dans le maniement des codes qui n'est pas à la portée de tous les usagers. Pour la plupart d'entre eux, le mélange ne dépasse pas le niveau de l'emprunt lexical et l'énoncé demeure homogène; mais il présente des traits particuliers. Le plus frappant est sans conteste l'importance des interférences, signalée par M. Calvet (*loc. cit.)*. Nous entendons par interférence, selon la définition proposée par L. Duponchel (1971b, p. 38) « tout phénomène de distorsion qui apparaît dans une langue donnée quand ce phénomène est dû à un contact de langues ». Ces distorsions, constatées à tous les niveaux, phonétique, phonologique, morphologique, syntaxique, ne sont certes pas absentes dans le cas précédemment évoqué de stricte séparation des codes; mais il ne semble pas qu'elles y jouent un aussi grand rôle (Lafage, 1976, p. 834). L'équivalence fonctionnelle, en de nombreuses situations, du français et d'une langue africaine de statut analogue favorise au contraire le transfert des usages linguistiques et des schèmes structuraux d'un système à l'autre. Plutôt que convergences (au sens où l'entend E. Haugen), il y a accommodation des normes, soit, chez l'individu, instauration d'un bilinguisme « composé » (Wald, 1973, p. 39). Ces phénomènes ont été bien étudiés par les différents instituts africains de linguistique appliquée, et tout particulièrement par le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar qui jugeait le problème urgent : « toutes les conditions [étant] réunies pour aboutir au Sénégal comme ailleurs, et à brève échéance, à une créolisation de la langue française, c'est-à-dire au Sénégal à une sorte de « franlof », mélange de français et de wolof, se répandant par les centres urbains, mais aussi par les écoles et par les maîtres qui n'hésitaient pas à se servir du wolof en classe, malgré les instructions coloniales toujours en vigueur, l'usage du wolof étant le seul moyen qui leur permît de communiquer avec leurs

2. Une thèse sur le métissage français-lingala sera prochainement soutenue à l'Université de Nice par un chercheur zaïrois, M. Sesep N'Sial.

élèves ». (Calvet, 1968, p. 75). Parlant du français d'Afrique en général, W. Bal dénonçait déjà en 1967 (p. 127) « les interférences, les contaminations, la formation d'un langage hybride, une sorte de processus de créolisation qui, hélas! est déjà en train de se produire ». Il est équitable de signaler que le processus n'est pas à sens unique et que, dans les circonstances évoquées, la langue africaine subit des distorsions tout à fait comparables à celles du français (Duponchel, 1971b, p. 40) et certainement beaucoup plus durables, car elles n'y sont évaluées que par rapport à leur efficacité dans la communication, alors qu'elles le sont, dans le cas du français, par référence à une norme : la langue scolaire telle qu'elle devrait être, c'est-à-dire conforme au modèle classique. Ce qui devient très rapidement en wolof et dans de nombreux parlers africains un fait de langue, parce que la variété « à interférences » est celle que parlent les « lettrés » qui participent au prestige des valeurs nouvelles, demeure en ce qui concerne le français un phénomène individuel et en principe transitoire. L'analyse ci-dessus présentée par M. Calvet a abouti à l'élaboration d'une méthode pédagogique destinées à prévenir et éventuellement à corriger les effets de l'interférence. Cette prédominance du modèle scolaire protège efficacement le français des lettrés contre les distorsions, ou plus exactement empêche la fixation de ces dernières en un usage qui pourrait se constituer en norme locale. La rançon en est un phénomène bien connu : le français est acquis comme un savoir plutôt que comme un instrument de communication, les élèves en trouvant de plus commodes dans leur propre répertoire. On a souvent observé que ceux-ci étaient beaucoup plus habiles à mener à bien une analyse grammaticale ou logique qu'à produire des énoncés. Le font-ils correctement que ces énoncés demeurent inadéquats, caractérisés par ce qu'on a appelé improprement la confusion des registres (Dumont, 1977, p. 35; Roulon, 1972, p. 156) et qui consiste plutôt en l'absence de ces derniers. Le sujet mêle avec la plus grande indifférence locutions littéraires ou poétiques et mots familiers, constructions syntaxiques complexes propres à la langue écrite et expressions « relâchées » caractéristiques du style oral. La persévérance des enseignants épure peu à peu cette langue trouble, au bénéfice principal, d'ailleurs, de la variété littéraire écrite; l'élève, peu assuré de bien connaître les « exceptions », c'est-à-dire les contraintes qui pèsent sur l'application des règles grammaticales qu'on lui a enseignées, se réfugie dans l'imitation de tournures de bon aloi, authentifiées par l'usage des auteurs scolaires ou, parfois, par celui de personnalités prestigieuses, hommes politiques, vedettes ou écrivains. D'où l'abondance lassante des stéréotypes dans le discours de nombreux Africains. L'école, d'autre part, requise d'enseigner un « bon français », n'accorde que peu d'attention aux traits de prononciation, de grammaire, de lexique et de style qui, à l'intérieur de la communauté linguistique, définissent les formes de langage adaptées aux diverses situations de communication. Le français scolaire, le seul dont disposent les Africains que leur profession ou leur statut social ne mettent pas en contact fréquent avec des locuteurs « métropolitains » (français, suisses, belges ou canadiens), apparaît ainsi comme une variété certes non « créolisée », mais plate, rigide, chargée de formules, souvent entachée d'hypercorrection, utilisable seulement dans le petit nombre de situations où une langue

châtiée, ou supposée telle, est exigible, et confinée pour le reste à des fonctions marginales : en Centrafrique où « le français, langue officielle, a une pratique courante extrêmement limitée », où « seule l'élite en fait un petit usage », et où son emploi hors de propos peut faire figure de provocation (Roulon, 1976, p. 10), on ne l'utilise guère que sous sa forme écrite, ou bien en tant qu'ornement pittoresque, dans les chansons ou les échanges d'insultes, ou encore comme moyen de valorisation personnelle. Du point de vue du locuteur comme de celui de la communauté, le français demeure une variété « superposée ».

3.3. Les « îlots linguistiques » qu'évoque W. Bal dans le texte cité sous 2.1. ont été constitués par les établissements stables de la colonisation, missions, garnisons, postes administratifs, chantiers, plantations, exploitations minières ou industrielles, autour desquels se sont agglomérées des populations hétérogènes de catéchumènes, de recrues, de plantons, de commis, de commerçants, d'écoliers, de domestiques et de manœuvres. Le « français importé » qui s'est répandu à partir de ces centres est fort différent de celui que nous avons examiné jusqu'ici et ses connotations sociales demeurent vivaces : « Le français phonétiquement et morphologiquement corrompu et sémantiquement divergent est le fait non de l'élite sociale et culturelle, mais de la catégorie sociale non instruite et en contact direct avec le Blanc : domestiques et main d'œuvre ouvrière » (Rubango, 1977, p. 7). Cette définition sommaire a le mérite de résumer assez bien les caractéristiques de la variété en question. Elle est fondée non sur le modèle académique, mais sur le « français vulgaire » évoqué par L. Duponchel (1971c, *loc. cit.*), ou du moins sur le français parlé. Elle est acquise en tant qu'instrument de communication et non point comme un savoir scolaire, la catégorie sociale non instruite étant évidemment celle qui n'a été que peu ou pas scolarisée. Enfin cette variété est affectée à des fonctions particulières et bien précises : les relations avec les Européens et, dans certains cas, avec « l'élite sociale et culturelle », et donc intégrée (et non pas surajoutée) au répertoire linguistique de ceux qui l'emploient. Toutes les conditions se trouvent réunies pour en faire un objet propre à déconcerter des linguistes habitués à raisonner en termes de règles ou de structures. L'étiquetant « sabir franco-africain », L. Duponchel l'exclut du champ de la recherche : « Il ne relève selon nous ni de la linguistique négro-africaine, ni de la linguistique française. Son instabilité et son hétérogénéité enlèvent à la fois toute possibilité et tout intérêt à la description. Le trait dominant de ce « petit nègre » ou « petit-français » est d'être essentiellement fluctuant, et difficile à circonscrire autrement que par des traits négatifs : ce n'est ni français, ni négro-africain » (1974b, p. 11). « Instabilité » n'est peut-être pas un terme très bien choisi; en 1904 déjà, M. Delafosse observait qu'on n'obtenait pas du « petit-nègre » en « abîmant » au hasard le bon français et qu'il y avait des règles à respecter. Les caractéristiques principales qu'il décrit sont celles-là mêmes que S. Lafage (1976, p. 612) relève dans le parler des « non-lettrés » au Togo et dont les pédagogues, un peu partout en Afrique, déplorent la résurgence dans le langage et les copies de leurs élèves : « l'emploi des verbes à leur forme la plus simple (infinitif pour les verbes de la 1re conjugaison, participe passé ou impératif

ou encore infinitif ramené à la 1re conjugaison pour les verbes des 2e, 3e et 4e conjugaisons) : je parler, je fini, je vois ou je vu, je vouler, je permis, je défendu ou je défender; — négation exprimée simplement par le mot « pas » placé après le verbe : il parti pas... — suppression des distinctions de genres et de nombres; suppression de l'article ou son maintien perpétuel, en faisant une sorte de préfixe du nom : son maison ou son la-maison; usage considérable du verbe « gagner » et de l'expression « y a » ou « y en a »... comme particule verbale : moi y a gagné perdu (j'ai perdu), lui ya gagné crevé (il est mort), il a gagné gros (il est devenu gros), femme là il a gagné ventre (cette femme est enceinte), il a gagné petit (elle a eu un enfant); - ... emploi du mot « là » comme démonstratif; - suppression fréquente des « à » et « de » ou leur remplacement par la préposition « pour » : moi parti village (je vais au village), le fusil mon camarade, ou mon camarade son fusil, ou le fusil pour mon camarade (le fusil de mon camarade), (Delafosse, 1904, p. 265). Le « Moi garder patron » (je garde [la voiture]: monsieur) du petit Zaïrois (Gilliard, 1974, p. 8) et la phrase même que cite L. Duponchel : « Dié i défendé bouffer, si tu bouffer tu va mort » appartiennent à la même sorte de langue. L'extension géographique du phénomène ne confirme guère d'autre part l'interprétation qu'en donne cet auteur : « Un Africain illettré tente de parler français alors qu'il n'a dans cette langue qu'un bagage lexical réduit, et qu'il ignore les règles de combinaison qui régissent la phrase française : il calque la phrase qu'il veut française sur la structure spécifique de sa langue » (1974, p. 9). Les structures spécifiques sont trop différentes pour engendrer une telle uniformité. Il reste que ce « petit-français » n'est « ni français, ni africain », qu'il est autre chose; la question est de savoir si cette autre chose peut être légitimement considérée comme l'indice ou l'effet d'un processus de créolisation.

3.2.0. Le terme de créolisation revient souvent, comme on l'a vu, et généralement avec une connotation péjorative sous la plume des auteurs qui traitent des modifications subies par le français en Afrique noire. Il y est pris dans l'acception très large que lui donne De Bose (1975, p. 107) : « Creolization... may be thought of as accepting « broken X » as input and producing a new X-based pidgin or creole as output ». Le « broken X » en l'occurence est toute variété de français non conforme à la norme scolaire; quant au processus lui-même, il ne consiste pas en une contamination analogue à celle qu'implique le contact des langues, mais en un remaniement profond des structures du parler en question, dès lors que celui-ci se trouve détaché de l'entité linguistique à laquelle il appartenait. Cette discontinuité peut résulter d'un état de fait lorsque les usagers du « broken X » n'ont pas accès à la norme reçue (ce qui est le cas de la plupart des locuteurs du « petit-français »), d'un refus délibéré de cette dernière, ou plus simplement d'une différenciation fonctionnelle qui exclut la référence au bon usage : les variétés véhiculaires des langues négro-africaines coexistent, souvent dans le répertoire des mêmes locuteurs, avec leurs variétés vernaculaires. Quant à la « restructuration » qui en résulte, elle est susceptible de s'effectuer selon deux orientations opposées : efficacité accrue de l'outil linguistique, s'il est principalement affecté à la transmission d'informations objectives (fonction référentielle); perfectionnement du code lin-

guistique conçu comme l'expression d'une tradition culturelle et comme l'indice d'appartenance au groupe qui en est le détenteur privilégié (Manessy, 1976). Un exemple très sommaire d'élaboration du code est fourni par les « javanais » abondants en Afrique, tel le « français zə-zə » du Cameroun, découvert par C. de Féral (comm. pers.), employé en ville par des marginaux et caractérisé à la fois par l'insertion de *zə* après chaque syllabe et par une intonation particulière, toute syllabe autre que *zə* étant accentuée.

3.2.1. Du fait de son caractère utilitaire, le « petit-français » ressortit sans aucun doute à la première des deux orientations précitées. Il est affecté principalement à la communication interethnique, ce terme désignant à la fois les relations entre Européens et Africains et entre Africains de langues différentes lorsqu'ils n'ont pas d'autre moyen de se comprendre (Duponchel, 1977, 3.), dans des circonstances où, généralement, le contenu référentiel du message importe beaucoup plus que sa forme. Telle est aussi la fonction des langues africaines véhiculaires et le parallélisme est frappant, en ce qui concerne les caractéristiques structurales, entre celles-ci et celui-là (Manessy, 1977). On y constate la même variabilité, selon les lieux, les individus et, chez un même individu, selon les moments, dans les domaines de la prononciation et du lexique; les mêmes régularisations morphologiques, assignant aux constituants de l'énoncé une forme unique et stable; la même prédominance des constructions analytiques où à chaque signifié correspond un signifiant distinct et explicite; la même fréquence des termes génériques, à polysémie élevée; l'émergence enfin des mêmes catégories fondamentales : celles d'animé et d'inanimé, de défini et d'indéfini et, dans le domaine verbal, celles de temps et d'aspect. Une bonne description du français des « non-lettrés » togolais a été donnée par S. Lafage (1976, p. 612 sqq). Une telle convergence entre des variétés de langues typologiquement très différentes (car il n'y a guère plus de ressemblance entre le swahili d'Afrique Orientale et le sango centrafricain, par exemple, qu'entre l'un ou l'autre et le français) ne peut s'expliquer que par ce qu'elles ont de commun : leurs fonctions et leurs conditions d'emploi. On comprend mieux ainsi qu'il soit parfois impossible de distinguer, chez un locuteur qui dispose à la fois d'une langue véhiculaire africaine et du « français parlé » ce qui dans son discours appartient à l'une ou à l'autre. L. Bouquiaux (1969, p. 64) et L. Duponchel (1971, p. 24) y voient un phénomène d'interférence, entre le « français parlé » centrafricain et le sango pour le premier, entre le dyoula et le « français populaire » ivoirien pour le second. On n'aurait guère de peine à mettre en lumière des analogies tout aussi frappantes entre le sango et le français du Togo, dans le système verbal par exemple, qui comporte une forme aoristique, « forme nue » en sango, locution [sɛ] + forme invariable en français (« lui c'est travaillé trois heures »), un futur indiqué par un adverbe en sango (*fàdɛ* « bientôt », *ngbándā* « plus tard »), par [va] ou [sãva] en français (« des clous c'est fini, je s'en va payer encore » : il n'y a plus de clous, j'en rachèterai) et un passé exprimé en sango par *àwè* « c'est fini » et en français par [avã] (« avant lui c'est travaillé jardinier ») (Bouquiaux, 1969, p. 63; Lafage *loc. cit.*). L'interférence n'est certes pas exclue du processus ici considéré, mais il

semble bien que ses effets ne se fassent sentir que dans la mesure où ils concourent à la fonctionnalisation de la variété véhiculaire [3]. L. Duponchel (1971a, p. 57) observe que le dyoula et le moore n'emploient qu'une forme pour le pronom de la 3e personne du singulier (respectivement *ā* et *à*) là où le locuteur français doit choisir entre *il, elle, lui, le, la, son, sa, ses.* On pourrait s'attendre à ce que les élèves ivoiriens ou voltaïques, au début de leur apprentissage, emploient au hasard les formes du français. Or il n'en est rien. Ils disent certes : « il lui a poussé » ou « il a poussé lui », « je lui regarde » (ou « la chemise pour lui »), mais jamais « le donne » pour « il donne » ni « je il vois » pour « je le vois ». « Tout se passe comme si l'élève reconstruisait un système des pronoms français dans lequel *il* et *elle* sont sujets, *lui* étant le pronom complément correspondant aux autres formes remplaçant en particulier *le, la* et *elle* (complément). » Duponchel, *op. cit.*, p. 58).

3.2.2. Le terme important, dans ce texte, est « reconstruire ». Comme on le voit, la reconstruction, ou plus exactement la construction ne dépend pas du système de la langue première, et elle s'effectue dans le sens d'une plus grande conformité au principe d'univocité (« univocité paradigmatique (manque de « déclinaisons » et de « conjugaisons » différentes) ; univocité syntagmatique (chaque morphème a son expression à lui) ») dont Hjelmslev (1939, p. 373) considère l'opération comme caractéristique des langues créoles. Le processus en cause est vraisemblablement celui que A. Valdman (1974) définit lorsqu'il décrit les « systèmes approximatifs » que le sujet apprenant une langue étrangère construit successivement pour transmettre de manière de plus en plus efficace ses « intentions sémantiques » aux locuteurs de la langue apprise, systèmes autonomes en ce qu'ils sont « indépendants de la langue-source et de la langue-cible et [que] leur analyse ne peut être effectuée qu'en fonction de leurs propres éléments » (Lafage, 1976, p. 631). Il ne semble pas d'autre part y avoir de différence de nature entre les structures linguistiques qui apparaissent lors des premières tentatives d'apprentissage d'une langue étrangère et celles qui caractérisent les variétés véhiculaires des langues africaines et du français. L'analogie est si manifeste qu'on a pu penser que les « pidgins » n'étaient rien d'autre, en leur état premier, que des versions simplifiées à l'usage des étrangers (« *foreigner talk* ») des langues dont ils sont issus, la simplification étant opérée partout de la même manière et aboutissant donc à des produits semblables (Ferguson, 1971). Si vraiment « pidginisation » (selon nous « fonctionnalisation ») et systèmes approximatifs de communication mettent en jeu les mêmes mécanismes élémentaires, l'hypothèse proposée par S. Lafage acquiert un haut degré de vraisemblance. Le « petit-français » des non-lettrés, comme le dyoula véhiculaire de Côte-d'Ivoire, le fanagalo d'Afrique du Sud, le Up-Country Swahili d'Afrique Orientale et toute autre *lingua franca,* correspondraient à l'abandon des tentatives de remaniement des variétés approximatives de la langue-cible au niveau où l'efficacité de

3. L. Duponchel signale expressément le rôle de filtre, et de résonateur, que joue la variété véhiculaire par rapport aux langues premières : « Personnellement, nous inclinons à penser que le français populaire médiatise et réactive les interférences dues aux langues africaines » (1971c, p. 14).

ces dernières se révèle suffisante pour les fonctions qui leur sont assignées, soit, en général, l'échange d'informations simples dans des situations sans ambiguïté (Lafage, 1976, p. 628). Fixée à ce niveau, la variété véhiculaire peut se perpétuer et s'étendre. Si les besoins de la communication changent ou se diversifient, l'évolution reprend, en direction de la norme lorsque celle-ci est présente : tel est le cas des écoliers africains qui, au cours de leurs études, produiront des approximations de plus en plus satisfaisantes du français qui leur est enseigné, surtout après le baccalauréat, lorsque l'éventail des possibilités d'utilisation de la langue s'élargit (Lafage, 1976, p. 586). Si, pour quelque raison que ce soit, le contact avec la norme est perdu ou refusé se déclenche le processus communément appelé « créolisation », au sens étroit du terme cette fois.

3.2.3. Les modalités de ce processus sont mal connues. Il consiste apparemment en la fixation des traits de prononciation, en l'organisation de paradigmes de morphèmes grammaticaux, en la systématisation de distinctions sémantiques dont l'expression devient obligatoire, en l'institution de contraintes délimitant « arbitrairement » le domaine d'application des règles grammaticales, en la prolifération des unités lexicales à contenu complexe (dénotation et connotations) différentiellement défini (Manessy, 1976), soit d'une manière générale en la réduction du champ de variabilité et en une codification des particularités que la communauté des usagers tient pour caractéristiques de son parler. C'est en effet la constitution d'une communauté, conçue comme « l'ensemble des locuteurs qui se conforment aux règles de l'usage et qui évaluent autrui selon l'observation de ces règles dans les actes de parole » (Wald, 1974, p. 19), qui nous paraît décisive dans le déclenchement du processus, beaucoup plus que la diversification des besoins de communication à laquelle des individus plurilingues, comme le sont la plupart des Africains, peuvent toujours faire face par un élargissement de leur répertoire linguistique. Il n'est ni nécessaire, ni suffisant que le parler en question devienne la langue maternelle d'un certain nombre de ses usagers. Le Pidgin-English est au Nigéria une langue véhiculaire employée à de multiples fins (communication interethnique, enseignement, télévision, presse, théâtre, chansons); il est certainement la langue maternelle de nombreux enfants; mais ce n'est pas un créole : « ... as long as we tie the question of native-speaker-ship to the existence of an identifiable groupe (cultural/political) it would be impossible to have native speakers of Nigerian Pidgin. This is because despite its indispensable role in communication, the attitude to NP is still one of condescension » (Obilade, 1977, p. 3).

3.2.4. Le statut d'une variété de langue dépend en effet beaucoup moins de ses caractéristiques intrinsèques que de l'attitude des usagers à son égard. Le français des non-lettrés togolais, comme en général le « français à interférences » évoqué ci-dessus (sous 2.3.), ne sont, au sentiment même de ceux qui les emploient, que des pis-aller ou, au mieux, des instruments de communication commodes dans des circonstances où la forme du discours est sans importance. Il n'en va pas de même du « français populaire » de Côte d'Ivoire qui semble être devenu dès maintenant pour une partie

de la population cosmopolite des grands centres urbains et industriels à la fois un moyen d'intercompréhension et un signe de reconnaissance : « Il s'utilise à peu près comme s'utilise aux Antilles le créole, auquel il ressemble assurément d'après nos lointains souvenirs de Guyane. S'il n'est la langue maternelle de personne (ce qui, dans certains quartiers d'Abidjan reste à prouver), il semble cependant en avoir l'aisance. En outre, il reste stable. Même si le locuteur est scolarisé et progresse dans l'acquisition du français standard, le français populaire demeure comme une possibilité parallèle ». (Lafage, 1976, p. 628). L'existence même de chroniques humoristiques en « français populaire », même si elles sont rédigées par des intellectuels dans une langue artificielle et caricaturale (Duponchel, 1974, p. 12; 1977, 2.1.3.1.), implique qu'une partie des Ivoiriens s'identifient eux-mêmes et sont identifiés comme membres d'une certaine communauté par leur capacité à employer et à comprendre le français populaire. Cette interprétation donne tout son poids à une observation de M. Calvet (comm. pers.) : « Au Sénégal, il est de bon ton d'affirmer sa négritude en évitant de parler français avec un accent « neutre », senti comme étant « parisien » ». Il existe, au moins chez les jeunes intellectuels africains, un désir diffus de parler « un français bien à eux » (Duponchel, 1974, p. 13; Lafage, 1976, p. 97), voire un français national. Cette revendication, dans les conditions socio-politiques et socio-économiques qui prévalent actuellement en Afrique, ne saurait conduire qu'à la formation de français régionaux ou, si l'on veut, de français créoles marqués par une prononciation et un vocabulaire particuliers, mais dont la singularité même demeurerait ressentie par référence au français métropolitain. Plus insidieux est le processus décrit par P. Renaud (1976) au Cameroun : à côté du français standard de l'élite et du français commun employé par les gens qui ont bénéficié d'une scolarité normale s'est constituée une variété « libérée par rapport aux français... de la norme scolaire ou du « bon usage » » et qui se caractérise « au niveau de la forme linguistique par un fort taux d'interférences et de réfections de tous ordres; au niveau du contenu, par un fort taux de références, explicites ou implicites, à la culture traditionnelle du « village ». L'expérience montre que tout Camerounais — au moins ceux du sud... — identifie tout locuteur de français commun et/ou régional (« de village ») comme appartenant à l'un des quatre grands groupes : littoral, bamiléké, Centre Sud et Est, Nord ».

4. Ce phénomène de réinterprétation d'une langue seconde comme indicateur d'appartenance à une communauté plus vaste que le groupe ethnique, mais moins ample que l'État, n'est probablement pas propre au français. Il a été observé, chez les étudiants tchadiens à l'Université de Nice, que ceux d'entre eux qui disposaient à la fois de l'arabe, du français et du peul comme langues véhiculaires employaient dans leurs conversations privées la troisième, langue de leur pays (le Mayo-Kebbi, au sud-ouest de la République du Tchad), de préférence aux deux autres, dépourvues de connotations socio-culturelles (S. Goracci, comm. pers.). S'il y a une chance, ou un risque de créolisation, c'est-à-dire de formation d'une langue à base lexicale française, mais qui serait dans le même rapport au français « central » que, par exemple, le « gros créole » de la Réunion, c'est dans ce mode d'appropriation qu'il réside. Paradoxalement, la faveur récente accordée

par les gouvernements africains à l'introduction de langues locales, nationales ou régionales, dans l'enseignement primaire constitue la meilleure garantie contre une telle créolisation du français, dans la mesure où cette réforme le confinerait définitivement dans son statut de variété « superposée ».

BIBLIOGRAPHIE

BAL W. 1967. « Le français en Afrique noire », *Vie et Langage*, 1967, n² 179, p. 62-69; n° 180, p. 122-128.

BAL W. 1975. « Particularités actuelles du français d'Afrique Centrale », in *Le français hors de France - Dakar, 1973*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines; p. 340-349.

BAL W. 1976. « Au sujet du discours mixte ou métissé », *Bulletin du Centre d'Étude des Plurilinguismes* (IDERIC, Nice), 3, p. 21-23.

BICKERTON D. 1975. *Dynamics of a Creole System*, Cambridge, University Press.

BLACHÈRE J., 1972. « Quelques aspects de l'implantation de la langue française en Mauritanie jusqu'en 1960 », *Bulletin de l'IFAN*, 34 B, 4, p. 829-868.

BLONDÉ J. 1976. « Sur la dérivation des verbes dans le français du Sénégal », *Bulletin du Centre d'Étude des Plurilinguismes* (IDERIC, Nice), 3, p. 13-15.

BLONDÉ J. 1977. « Français d'Afrique, norme et enseignement du français », *Réalités africaines et langue française* (CLAD, Dakar), 5, p. 9-33.

BOUQUIAUX L. 1969. « La créolisation du français par le sango véhiculaire, phénomène réciproque », in *Le français en France et hors de France. I - Créoles et contacts africains*, Paris, Les Belles Lettres (Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice, n² 7); p. 57-70.

BOYELDIEU P., CALVET J., DELOUX J., GHEERBRANT Y., LAMY A., s.d. *Le français scolaire en Afrique noire francophone. Questionnaire-enquête*, Paris, B.E.L.C.

CALVET M., en collaboration avec DUMONT P., 1969. « Le français au Sénégal : interférences du wolof dans le français des élèves sénégalais », in *Le français en France et hors de France. I - Créoles et contacts africains*. Paris, Les Belles Lettres (Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice, n² 7); p. 71-91.

CANU G., DUPONCHEL L., LAMY A. 1971. *Langues négro-africaines et enseignement du français*. Abidjan, ILA (Enseignement du français, XXVII).

CANU A., DUPONCHEL L., GRÉGOIRE H.C., TASHDJIAN A. 1973. *Français écrit et parlé dans le second degré*. Abidjan, ILA (Enseignement du français, XLIV).

CAPRILE J.P. 1977. « Situation du français en R.C.A. et au Tchad », in A. Valdman éd. 1977.

DE BOSE Ch.E. 1975. « Creole Speech Communities », in R.K. Herbert éd. *Patterns in Language, Culture and Society : Sub-Saharan Africa*. Ohio State University (Working Papers in Linguistics, n° 19); p. 103-112.

DELAFOSSE M. 1904. *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire*. Paris, Leroux.

DUMONT P. 1977. *Politique linguistique et enseignement au Sénégal.* Dakar, CLAD (Le français au Sénégal, n° 70).

DUPONCHEL L. 1971a. « Réflexions sur l'enseignement du français en Côte d'Ivoire », in G. Canu *et al.* 1971; p. 18-36.

DUPONCHEL L. 1971b. « Interférences entre les langues négro-africaines et le français aux niveaux phonétique, grammatical et lexical », in G. Canu *et al.* 1971; p. 37-66.

DUPONCHEL L. 1971c. « Multilinguisme et français scolaire chez l'écolier ivoirien », *Bulletin du Centre Universitaire de Recherches de Développement* (Abidjan), 1, p. 13-17.

DUPONCHEL L. 1974a. « Le français d'Afrique Noire, mythe ou réalité : problèmes de délimitation et de description », *Annales de l'Université d'Abidjan,* série Linguistique, VII.

DUPONCHEL L. 1974b. « Le français d'Afrique, une langue, un dialecte ou une variété locale? », *Dossiers pédagogiques* (AUDECAM), 13.

DUPONCHEL L. 1977. « Le français en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo », in A. Valdman éd. 1977.

FERGUSON Ch.A. 1971. « Absence of copula and the notion of simplicity : a study of normal speech, baby talk, foreigner talk and pidgins », in D. Hymes éd. *Pidginization and creolization of languages.* Cambridge University Press; p. 141-150.

GILLIARD G. 1974. « Les africanismes en syntaxe », *Groupe de Recherche sur les africanismes - Bulletin d'Information,* (CELTA, Lubumbashi), 9, p. 3-14.

HAGÈGE C. 1968. « A propos du français de l'Adamaoua », *La Linguistique,* 1, p. 117-130.

HAUGEN E. 1977. « Languages norms in bilingual communities » in *XII^e Congrès International des Linguistes - Kurzfassen - Abstracts - Résumés,* Innsbrück, Institut für Sprachwissenschaft der Universität.

HJELMSLEV L.H. 1939. « Caractère grammaticaux des langues créoles » in *Congrès International des Sciences Anthropologiques et Ethnologiques. Compte-rendu de la 2^e session, Copenhague 1938,* Copenhague.

LAFAGE S. 1976. *Français écrit et parlé en pays ewe (Sud-Togo),* Université de Nice (thèse pour le doctorat de 3^e cycle), à paraître à la Société d'Études Linguistiques et Anthropologiques de France, Paris.

LAFAGE S. 1977. *Le français en Afrique Noire (Éléments pour une bibliographie)* Abidjan, ILA (26 p. multigr.).

LAMY A. 1970. *Enquête sur le français des élèves de sixième.* Abidjan, ILA (Enseignement du français, XI).

MAKOUTA J.P.-MBOUKOU. 1973. *Le français en Afrique noire,* Paris, Bordas.

MANESSY G. 1976. « Créolisation et français régionaux », *Bulletin du Centre d'Étude des Plurilinguismes* (IDERIC, Nice), 4, p. 1-10.

MANESSY G. 1977. « Pidginization and contact vernaculars in Africa » in A. Valdman. éd. *Pidgin and Creole Linguistics.* Bloomington, Indiana University Press (sous presse).

MUDIMBE V.Y. 1976. « Quel enseignement de la littérature et de la culture françaises? », communication au Colloque du C.I.L.F., Dakar, mars 1976.

OBILADE A.O. 1977. « Nigerian Pidgin : a case of unusual depidginization », communication au XII^e Congrès International des Linguistes, Vienne.

RENAUD P. 1976. « Le français au Cameroun : fonction (et connotations) d'identité et d'identification ethnique des français régionaux et camerounais », *Bulletin du Centre d'Étude des Plurilinguismes* (IDERIC, Nice), 3, p. 3-7.

ROGGERO J. 1970. « A propos de 'A propos du français de l'Adamaoua' de Claude Hagège », *La Linguistique*, 6, 2, p. 125-132.

ROULON P. 1972. « Étude du français et du sango parlés par les Ngaka-Ma'bo (République Centrafricaine) », *Ethnies* (IDERIC, Nice), 2, p. 133-165.

ROULON P. 1976. « Le sango et le français en République Centrafricaine », *Bulletin du Centre d'Étude des Plurilinguismes* (IDERIC, Nice), 3, p. 9-11.

RUBANGO Ny. 1977. « La socio-linguistique zaïroise en question », *Linguistique et Sciences Humaines* (CELTA), n° 22, p. 3-9.

VALDMAN A. 1974. « L'étude des systèmes approximatifs de communication » in *Fédération internationale des professeurs de français - Bulletin*, 10-11, 2e sem. 1974 - 1e1 sem. 1975, p. 63-73.

VALDMAN A. éd. 1977. *Le français hors de France*, Paris, Champion (sous presse).

WALD P., CHESNY J., HILY M.A., POUTIGNAT Ph. 1973. *Continuité et discontinuité sociolinguistiques. Hypothèses pour une recherche sur le français en Afrique Noire.* Nice, Centre d'Étude des Plurilinguismes (IDERIC) (56 p. multigr.).

WALD P., CHESNY J., avec la collaboration de HILY M,A. et POUTIGNAT Ph. 1974. - « Contexte et variabilité. Notes sociolinguistiques », *Bulletin du Centre d'Étude des Plurilinguismes* (IDERIC, Nice), 1, p. 15-79.